

## BIBLIOGRAPHIE

» tenir largement compte des rapports entre la débilité mentale et la délinquance juvénile ;

» s'occuper de la rééducation de tout le milieu, de toute la famille ;

» accorder une importance accrue à l'orientation et au travail professionnels, à l'organisation du placement, à l'utilisation des loisirs, aux responsabilités de l'école, au rôle de la femme, à l'action des organisations de jeunesse.

Des programmes généraux ont été élaborés qui prévoient aussi bien la réforme des mœurs que des institutions : action en faveur de la morale et de l'éducation familiale ; assainissement de l'opinion publique ; création de cliniques médico-pédagogiques, de classes spéciales pour enfants anormaux ou difficiles de caractère, de homes et d'instituts pour arriérés, débiles, pré-délinquants ; renforcement d'une collaboration internationale pour l'assistance des mineurs en danger moral. »

*Revue internationale du travail*, Genève, mai 1947.

On trouve, dans ce numéro, d'intéressantes précisions sur l'attitude adoptée par différents Gouvernements, à l'égard de l'émigration hors d'Europe de « personnes déplacées » et de réfugiés. Les gouvernements de certains pays d'Amérique du Sud se sont attachés, depuis quelque temps, à l'étude des problèmes d'immigration et de colonisation et un exposé sommaire — dont nous citons quelques extraits — est fait des politiques d'immigration dont l'adoption a été annoncée par les gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Equateur et du Pérou.

« En Argentine, un plan quinquennal a été présenté au Congrès en octobre 1946 et, depuis lors, une série de décrets ont été pris en vue d'encourager l'immigration de personnes d'origine européenne, provenant en particulier d'Italie et d'Espagne...

» Le gouvernement du Chili procède à l'élaboration d'un programme général d'immigration. Les mesures envisagées comprennent la création d'organismes tels que les Commissions de coordination de l'immigration dont les fonctions principales consistent à dresser un plan d'immigration tenant compte des besoins du pays et du degré de préparation professionnelle des immigrants...

» La réglementation de l'immigration aux Etats-Unis, particulièrement en ce qui concerne les personnes déplacées d'origine européenne continue à retenir l'attention du Congrès. Une série de mesures administratives destinées à accélérer la délivrance des visas ont été adoptées en faveur de certaines catégories d'immigrants reconnus admissibles aux termes de la législation en vigueur... »